

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 8 Septembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 19 Septembre 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – Thierry BRUAND	

Excusés : Mohamed Fettah (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 19-09-2022/48

RENOUVELLEMENT DU LABEL CIT'ERGIE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE POUR LA REALISATION DE L'AUDIT ET DES PRESTATIONS DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Depuis le début des années 1980, la ville de Montmélian met en œuvre une politique environnementale ambitieuse et très volontariste. Engagée dans la labellisation Cit'ergie dès 2006, consolidant ainsi ses avancées dans une politique énergétique globale, la Ville a été en 2007 l'une des 4 premières collectivités locales françaises labellisées. Le label lui a été renouvelé en 2011, en 2015 et en 2019.

La Ville a étayé sa politique environnementale dans de nombreux domaines : PLU environnemental innovant, rénovation thermique des bâtiments publics, éclairage public, projet d'éco-quartier solaire de 800 logements ...

Le plan d'actions en cours 2019/2022 couvre les domaines suivants

1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement énergétique du territoire, eau, assainissement, déchets
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération et communication

La demande de renouvellement du label doit donc être effectuée cette année.

Délibération n° 48/22 : Renouvellement du label Ci'tergie – constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour la réalisation de l'audit et des prestations de conseil et d'accompagnement .

Il convient de lancer une consultation pour les prestations de conseils et d'accompagnement pour le renouvellement et sur la durée du contrat.

La Communauté de Communes étant sur le même calendrier de renouvellement de labellisation Cit'ergie, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et la Communauté pour les prestations de conseils et d'accompagnement de la labellisation Cit'ergie et sur la durée du contrat.

Pour information, le label "Cit'ergie" et le label "Economie circulaire" sont devenus le programme "Territoire engagé transition écologique" de l'ADEME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la démarche de renouvellement du label ex Cit'ergie, « Territoire engagé transition écologique »;
- **D'APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de communes Cœur de Savoie pour le marché de prestations de conseils et d'accompagnement à la labellisation « Territoire engagé transition écologique »
- **D'AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SANTAIS